

J'ai lu l'exposé de ce projet de loi présenté par le ministre le 17 octobre. Vers la fin, il s'est excusé en ces termes de la longueur de son discours:

Puis-je remercier les députés, monsieur l'Orateur, de m'avoir laissé parler quelques minutes après dix heures. Je m'excuse auprès d'eux de ce long résumé du principe du bill et des raisons qui ont motivé sa présentation. Toutefois, le débat sur le premier bill n° C-190 avait été si long et si inspiré que ce serait manquer à mes responsabilités envers la Chambre si j'abrégeais trop cette déclaration à l'étape de la deuxième lecture.

Voici la phrase importante!

J'ai toujours pensé que l'industrie des médicaments semblait s'inquiéter inutilement des effets qu'aura le bill.

Je déclare au ministre de la Consommation et des Corporations que cette inquiétude inutile est prouvée par les compagnies pharmaceutiques. Je me souviens du débat sur le bill n° C-190, au début du printemps de l'année dernière. Les représentants de l'industrie pharmaceutique étaient alignés dans la tribune et ne cessaient de courir çà et là avec les discours qu'ils avaient rédigés pour certains membres de l'opposition. J'ai regardé hier et encore aujourd'hui et j'ai constaté qu'il y avait très peu, et peut-être aucun représentant des compagnies pharmaceutiques. C'est pourquoi je pense qu'ils n'arrêteront pas de rire, au sujet du bill n° C-102, tout le long du chemin qui mène à la banque.

Je m'inquiète quelque peu de l'attitude et des actes des membres du parti conservateur progressiste. Songeant à la pauvreté dans les Maritimes, à Terre-Neuve et dans d'autres parties du pays, ainsi qu'aux prix élevés payés par les pauvres, les malades et les vieillards dans ces provinces, je m'attendais à plus de chaleur dans le discours des députés de ces régions du pays. Je vois que le ministre de la Production de défense (M. Jamieson) pense de même. Ces provinces sont connues pour être les provinces pauvres du Canada et leur population pâtit des prix élevés. J'ai suivi avec tristesse les discours des députés du parti conservateur progressiste et ceux de certains libéraux au cours de ce débat. Le seul argument de poids qu'ils ont invoqué contre ce bill a trait à l'innocuité, et ils semblaient marcher sur des œufs tandis qu'ils prononçaient leurs discours.

La plupart des Canadiens veulent des médicaments sûrs à des prix raisonnables. Il faut d'abord étudier les prix de revient des médicaments au Canada et découvrir pourquoi ils sont si élevés. Je ne vois pas de sommité mieux avertie que le grand fabricant canadien de produits pharmaceutiques dont les paroles sont citées dans un article paru dans le *Globe and Mail* du 13 août 1968. Le président de Micro Chemicals Ltd., de Gryphon Laboratories Ltd. et de Paul Maney Labora-

tories Canada Ltd. a exposé au cours d'une interview que la difficulté qu'affronte le petit fabricant de médicaments provient de la mainmise étrangère. Monsieur l'Orateur, vous avez entendu mes collègues et moi-même parler de la mainmise étrangère au Canada et vous savez combien nous en sommes conscients. Je prie la Chambre de prendre note des paroles du président des trois compagnies dont j'ai parlé. Les voici:

Au cours de la dernière décennie, de dire M. Cook, en se rappelant facilement ces noms, les sociétés canadiennes suivantes ont été vendues:

Charles E. Frosst and Co., de Montréal, à la Merck and Co. Inc., de Rahway, N.J.; Elliott-Marion Co. Ltd., de Montréal, à l'American Home Products Corp., de New York; Ayerst McKenna and Harrison Ltd., de Montréal, à l'American Home Products; Frank W. Horner Ltd., de Montréal, à la Carter-Wallace Inc., de New York; L. D. Craig Ltd. (Bell-Craig Pharmaceuticals), de Toronto, à la Denver Chemical Manufacturing Co., de Stamford, Connecticut.

Il ne s'agit là que d'une liste citée de mémoire des maisons canadiennes qui ont été vendues à des sociétés étrangères. Il a ensuite déclaré:

Certaines d'entre elles, comme la Frosst, l'Ayerst et la Frank W. Horner avaient mérité au Canada une renommée internationale par leur fabrication de produits pharmaceutiques. Elles assuraient aussi au pays une concurrence dans la vente des médicaments, concurrence qui a pour ainsi dire disparu, de déclarer M. Cook. Cette concurrence se pratique maintenant seulement sur le marché lui-même et dépend surtout de l'importance des ventes et des campagnes publicitaires des sociétés.

L'article se poursuit ainsi:

La solution était d'attaquer les grandes compagnies dont les médicaments rapportent gros et qui seules jouissent de droits conférés par des brevets.

Voilà un fabricant canadien prospère qui expose ce qui constitue probablement le principal motif pour lequel on exerce si peu de contrôle sur le prix des médicaments. Le motif, c'est que la propriété étrangère a réussi à s'implanter et à dicter au public canadien le prix des médicaments. C'est une histoire sombre qui rejaillit sur notre gouvernement, un gouvernement qui prétend s'inquiéter de la propriété étrangère, qui, après avoir créé la Commission Watkins, en a reçu le rapport, sans rien faire pour y donner suite.

Le ministre reconnaîtra, j'en suis sûr, que la façon dont le médecin rédige l'ordonnance du malade influe beaucoup sur le prix du médicament. Mes amis médecins me disent: «M. Gilbert, j'indique toujours le nom générique du médicament dans l'ordonnance.» Je me demande parfois quels médecins prescrivent les médicaments brevetés, car il semble bien que la faute retombe sur ces médicaments, vu leur prix élevé. La plupart des pharmaciens ont le *Vademecum*, véritable bible des médecins pour la rédaction de leurs